



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : www.sitecommunistes.org

Hebdo : Communistes.hebdo@wanadoo.fr

E'mail : communistes2@wanadoo.fr

24-05-2015

Le gouvernement PS livre la méditerranée aux sociétés low cost Il faut nationaliser la SNCM pour stopper les manœuvres

(voir article de notre hebdo N°361 - juillet 2014)

La SNCM sur le continent et en Corse c'est : **1500 salariés en CDI, 400 en CDD, 300 à 500 saisonniers et 1800 emplois induits à Marseille et 600 en Corse, soit 4800 emplois. Les offres de reprise de la SNCM oscillent entre 650 et 900 salariés!!!**

Le 11 mai 2015 le tribunal de commerce de Marseille a reporté au 18 novembre "la période d'observation" de la SNCM en redressement judiciaire depuis novembre 2014.

Le journal *Les Echos* voit là l'occasion donnée "aux repreneurs d'affiner leurs offres". Et les salariés qu'est-ce qu'ils en pensent? Ils continuent de se battre contre la casse programmée de la SNCM... Non, la presse n'est pas là pour relayer leurs luttes!

La seule question qui doit être posée est pourquoi la SNCM est menacée de disparition. Quel est l'objectif des actionnaires majoritaires, de l'Etat, de la Commission européenne, du tribunal de Commerce de Marseille qui vont tous dans le même sens : **la mise à mort de la Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM)** compagnie viable mais qu'ils veulent couler.

En novembre 2014, Transdev (Veolia et la Caisse Des Dépôts et Consignations) a exigé de la SNCM le remboursement de 117 millions d'€ d'avance de trésorerie. Le **directeur de la SNCM, Olivier Diehl, élu grâce aux voix de Transdev et de du gouvernement** a aussitôt déposé le bilan, arguant que la SNCM n'avait pas les

fonds pour rembourser. Ce que contestent les syndicats : la compagnie avait dans ses caisses en octobre 2014 : **35 millions de liquidité, 230 millions d'actifs navals, 60 millions** issus de la **prime d'assurance** d'un de ses navires -que Transdev a mis sous séquestre et qu'il compte utiliser pour un plan social!!!- **23 millions** dus par la Collectivité Territoriale Corse (CTC) et **19,5 millions** dus par l'Office des transports de la Corse au nom de la Délégation de Service Public (DSP). **Rien ne forçait Transdev et l'Etat à placer la SNCM en redressement judiciaire, sauf une volonté affirmée depuis longtemps de casser la SNCM. Transdev, l'Etat, le Parlement, la Commission européenne, le tribunal de Commerce tous responsables et complices.**

La SNCM est détenue à 68% par Transdev (Veolia 40% des parts et la Caisse des Dépôts et Consignations 60%), à 25% par l'Etat et 9% par les salariés. **L'Etat possède de fait plus de 66% du capital de la SNCM, il avait le pouvoir de s'opposer à sa mise en redressement judiciaire.**

La responsabilité du gouvernement socialiste est entière tout comme celle de l'Assemblée Nationale. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est une institution financière publique placée sous le contrôle direct d'une Commission de surveillance rendant compte au Parlement. Le directeur **de la CDC est nommé par le Président de la République.** "Le frondeur PS", **Henri Emmanuelli**, président de la Commission de Surveillance depuis 2012, déclarait devant le Parlement : « **La CDC n'a pas vocation à être actionnaire de la SNCM** », les députés **PS, UMP, FN** ont acquiescé. **L'Assemblée qui contrôle la CDC avait tous les pouvoirs pour s'opposer à la mise en redressement judiciaires de la SNCM. Les députés avec le gouvernement PS en portent l'entière responsabilité. C'est une décision politique qui répond à l'exigence du capitalisme de casser le code du travail, d'abaisser le prix de la force de travail et de détruire le service public.**

La **Commission Européenne** réclame le remboursement de 220 millions d'aides publiques versés en 2006 lors de la privatisation et 220 millions touchés au nom de la Délégation de Service Public (entre la Corse et le Continent). **En 2006, les 220 millions ont été versés à Butler et à Veolia (alors actionnaires majoritaires), s'il faut rembourser c'est aux actionnaires de le faire.**

La Commission Européenne multiplie les mises en demeure à l'égard de la SNCM. Mais elle ne donne pas suite à la **plainte déposée en 2013 par le syndicat CGT des marins de Marseille contre Corsica Ferries qui a reçu de l'Etat, donc des contribuables, 185 millions € de subventions au titre de "l'aide sociale" et dont elle s'est servie pour se développer commercialement sur les lignes de Nice et de Toulon avec la Corse, et consolider ainsi sa présence dominante sur ces ports.**

Le Chantage du gouvernement associé à la Commission européenne

La Commission européenne conditionne l'abandon du remboursement des 440 millions € à **l'obligation de discontinuité** pour les repreneurs. Cette "discontinuité" suppose : qu'il y ait un nouvel actionnaire avec un capital qui exclue l'Etat, un périmètre d'activité qui ne soit plus le même, une restructuration humaine (baisse des effectifs) et logistique faite en profondeur".

Autrement dit la **Commission européenne** organise **avec le gouvernement la vente à la découpe de la SNCM.**

Hollande et Valls voudraient même aller plus loin que la Commission européenne, ce qu'ils demandent c'est la liquidation de la SNCM. Le Gouvernement socialiste veut finir ce que la droite a commencé et n'a pas pu mener à bien grâce à la mobilisation des salariés et de la population qui a contré la privatisation totale de la SNCM.

Le gouvernement PS veut livrer le transport maritime en méditerranée aux sociétés à bas coût battant pavillon de complaisance.

Depuis septembre 2014 les cars ferries de la SNCM ne desservent plus la Corse à partir de Marseille, Toulon et Nice et les liaisons par cargo entre Toulon, Nice et la Corse se sont arrêtées en mars 2015. Corsica Ferries France (CFF) (voir article H. 361 de juillet 2014) a le monopole des traversées au départ de Toulon et elle reste seule sur le marché des ferries à partir de Toulon et Nice. Dès maintenant la CFF effectue 65% du trafic des passagers entre le continent et la Corse, la concurrence est terminée, les tarifs ne sont plus vraiment à la baisse...

Trois candidats ont été retenus par le Tribunal de Commerce de Marseille, leurs offres ont été jugées insuffisantes ils doivent revoir leur copie...

La future compagnie aurait donc des équipages mixtes français et extra UE. Les salaires seront plus bas et les marins français engagés sous le *pavillon bis européen* n'auraient plus droit à la Sécurité Sociale maritime française. **Actuellement ce pavillon est interdit, par décret, sur les lignes entre la France et le Maghreb, mais un décret peut défaire ce que le premier a instauré.** (voir article H.361 –juillet 2014)

Le gouvernement PS multiplie les attaques contre le pavillon français. En avril le pavillon français a été exclu de la liaison gazière Marseille-Corse. ENGIE (GDF Suez), Butagaz et Antargaz ont choisi d'affréter un gazier battant pavillon maltais, avec un équipage 100% non communautaire pour acheminer en Corse butane, propane depuis Lavera près de Marseille. Depuis 12 ans, cette liaison de cabotage national était assurée par un navire français de Geogas maritime. Il a été écarté alors que son offre, avec pavillon français et officier français, était équivalente en terme de prix. C'est la première fois qu'un pavillon de complaisance flottera sur un navire assurant une liaison entre deux régions françaises.

La politique du gouvernement PS, en accord avec l'UMP, le Front National répond à toutes les exigences des capitalistes aucun domaine d'activité n'est épargné. Les transports maritimes, aériens, terrestres sont livrés à des sociétés "low cost" au mépris des intérêts économiques de la France et des travailleurs. La casse de la SNCM c'est un désastre économique et social. C'est la quasi disparition du pavillon maritime français de la méditerranée

La lutte stoppera l'entreprise de démolition de la SNCM menée par le gouvernement à la solde des capitalistes, les centrales syndicales doivent appeler à une lutte interprofessionnelle, nous sommes tous concernés.

Pour Communistes la nationalisation sans indemnisation de la SNCM comme de l'ensemble des transports assurera leur développement répondant aux besoins de la société.